



## L'Association des PEP 71

Recrute pour son  
CMPP de Chalon / Saône (71100)

**Un(e) Psychomotricien (F/H)**

**En contrat à durée indéterminée**

**A temps partiel, à 0.50 ETP (17h30 par semaine)**

**A compter du 2 septembre 2019**

### Présentation de la structure :

Le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) de Chalon sur Saône, est un service médico-social pratiquant des diagnostics et des traitements en consultations ambulatoires. Il accueille à la demande des familles, des enfants de 6 à 18 ans. Le CMPP propose un accompagnement global et pluridisciplinaire en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille.

### Missions :

Sous la Direction d'un Coordonnateur de service et d'un Directeur de Pôle, et au sein d'une équipe pluridisciplinaire, le psychomotricien sera chargé de :

- Réaliser les bilans et les suivis psychomoteurs des enfants en fonction de leurs besoins et du projet personnalisé,
- Proposer des accompagnements selon différentes modalités adaptées (rencontre individuelle, groupe...),
- Liens avec les différents partenaires, travail en réseau,
- Participer aux réunions d'équipe et à la mise en place des projets personnalisés.

### Modalités :

- Référence Convention Collective du 15 mars 66.
- Reprise de l'ancienneté sur justificatif.
- Indice de référence début de carrière : 434
- Salaire mensuel brut début de carrière pour un temps plein : 1765€
- Horaire de travail en journée et en semaine, portée à la hausse en modulation.

### Conditions :

- Diplôme exigé : **Diplôme d'État de psychomotricien(ne)**
- Adhésion aux valeurs des PEP
- Expérience(s) bienvenue(s)
- Permis véhicule B léger exigé

Les candidatures se présenteront sous la forme d'une lettre de motivation, ainsi que d'un CV, accompagnés des photocopies des diplômes et du permis de conduire (B).

**Toute candidature incomplète ne sera pas traitée.**

Les candidatures devront parvenir **au plus tard le 22 août 2019**

Par voie électronique [f.baert@pep71.org](mailto:f.baert@pep71.org)

Après sélection des candidats retenus pour un entretien, ceux-ci seront convoqués, pour être entendus par une commission chargée du recrutement, le 30 août.

